

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)	DSRS	Date	26 septembre 2024
Numéro	24.401	Heure	11h10

Auteur-e(-s) : Groupe VertPOP

Titre : Le suivi par les intervenant-e-s en protection de l'enfance est-il suffisant ?

Contenu :

Les professionnel-le-s de la protection de l'enfance dénoncent des moyens insuffisants pour prendre en charge de manière adéquate les mineur-e-s les plus fragiles. La Conférence en matière de protection des mineurs et des adultes (COPMA) recommande un maximum de 50 à 60 enfants par intervenant-e en protection de l'enfance, afin de garantir un suivi approprié.

Le Conseil d'État peut-il nous renseigner sur le nombre moyen d'enfants suivi-e-s par les intervenant-e-s dans le canton de Neuchâtel ?

Souhait d'une réponse écrite : NON

Auteur-e ou premier-ère signataire : *prénom, nom* (obligatoire) :

Clarence Chollet

Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :
Patrick Erard	Cloé Dutoit	Barbara Blanc
Olivier Beroud	Niel Smith	Diane Skartsounis
Aurélié Gressot	Daniel Sigg	Sarah Blum
Catherine Loetscher	Céline Barrelet	Fanny Gretillat
Yves Pessina		